ANALYSE DES SCRUTINS
65e séance

SCRUTIN no 54

sur l'amendement no 164 de M. Tardy à l'article premier du projet de loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs (prise en compte des charges d'exploitation du lieu de vente pour déterminer le seuil de revente à perte).

Nombre de votants	41
Nombre de suffrages exprimés	41
Majorité absolue	21
Pour l'adoption	17
Contre	24

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe de l'Union pour un mouvement populaire (321) :

Pour : 4. – Mmes Sylvia **Bassot**, Sophie **Delong**, MM. Bernard **Depierre** et Lionel **Tardy**.

Contre : 22 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votants : MM. Bernard Accoyer (président de l'Assemblée nationale) et Marc-Philippe **Daubresse** (président de séance).

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche (203) :

Pour : 12 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (24) :

Pour : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Groupe Nouveau Centre (21) :

Contre : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (7).

SCRUTIN no 55

sur l'amendement no 126 de M. Gaubert à l'article premier du projet de loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs (prise en compte de l'ensemble des charges auxquelles le distributeur doit faire face pour déterminer le seuil de revente à perte).

Nombre de votants	41
Nombre de suffrages exprimés	41
Majorité absolue	21
Pour l'adoption	16
Contre	25

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe de l'Union pour un mouvement populaire (321) :

Pour : 1. – M. Lionel **Tardy**.

Contre : 23 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votants : MM. Bernard Accoyer (président de l'Assemblée nationale) et Marc-Philippe **Daubresse** (président de séance).

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche (203) :

Pour : 14 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (24) :

Pour : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Groupe Nouveau Centre (21) :

Contre : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (7).

SCRUTIN no 56

sur l'amendement no 21 de la commission des affaires économiques à l'article premier du projet de loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs (maintien suppression de la mise en oeuvre du passage progressif vers le triple net et codification du calcul du seuil de revente à perte pour le grossiste).

Nombre de votants	40
Nombre de suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour l'adoption	20
Contre	18

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe de l'Union pour un mouvement populaire (321) :

Pour : 18 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Contre : 3. – MM. Michel **Buillard**, Jean-Paul **Charié** et Lionel **Tardy**.

Abstentions : 2. – Mme Sophie **Delong** et M. Bernard **Depierre**.

Non-votants : MM. Bernard Accoyer (président de l'Assemblée nationale) et Marc-Philippe **Daubresse** (président de séance).

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche (203) :

Contre : 14 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (24) :

Contre : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Groupe Nouveau Centre (21) :

Pour : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (7).

SCRUTIN n° 57

sur l'amendement n° 216 de M. Dionis du Séjour à l'article 2 du projet de loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs (suppression des marges arrière).

Nombre de votants		34
Nombre de suffrages exprimés		33
Majorité absolue		17
Pour l'adoption	2	
Contre	31	

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe de l'Union pour un mouvement populaire (321) :

Contre : 23 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votants : MM. Bernard Accoyer (président de l'Assemblée nationale) et Marc-Philippe **Daubresse** (président de séance).

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche (203) :

Contre : 8 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (24) :

Abstention : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Groupe Nouveau Centre (21) :

Pour : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (7).

SCRUTIN n° 58

sur l'amendement n° 267 de M. Gaubert après l'article 2 du projet de loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs (le référencement des produits par un distributeur ne peut faire l'objet d'aucune facturation au fournisseur).

Nombre de votants		25
Nombre de suffrages exprimés		25
Majorité absolue		13
Pour l'adoption	6	
Contre	19	

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe de l'Union pour un mouvement populaire (321) :

Contre : 17 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votants : MM. Bernard Accoyer (président de l'Assemblée nationale) et Marc-Philippe **Daubresse** (président de séance).

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche (203) :

Pour : 6 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (24) :

Groupe Nouveau Centre (21) :

Contre : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (7).

Imprimerie, 26, rue Desaix, Paris (15e). – *Le préfet, Directeur des Journaux officiels* : Pierre-René LEMAS 103070722-001107